

RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS DE PRÊT DE VÉHICULE DE LA COMMUNE DE CHATEL À DESTINATION DES AGRICULTEURS

La commune de Châtel met à disposition des agriculteurs des engins de type chargeuse, sur demande et sous réserve de la disponibilité du matériel.

Tout agriculteur qui souhaiterait emprunter du matériel communal doit en faire la demande expressément en remplissant le formulaire de demande de prêt de matériel, à télécharger sur le site internet de la commune.

Aucune demande traitée oralement ne sera recevable et le formulaire est une condition obligatoire à la recevabilité de la demande.

Une fois rempli, ce formulaire est à adresser à l'adresse mail suivante : secretariat-centre-technique@mairiedechatel.fr, au moins une semaine avant la date de l'événement.

Lors de la demande, le formulaire devra nécessairement être accompagné d'une attestation d'assurance en responsabilité civile et les habilitations nécessaires à la conduite de l'engin sans quoi la demande sera irrecevable.

La réponse de la commune, favorable ou défavorable, sera communiquée à l'intéressé dans un délai de 3 jours à compter de l'émission de la demande.

Si vous obtenez une réponse favorable à votre demande, le service gestionnaire établira avec vous une convention de prêt, avec les documents nécessaires, avant la remise du véhicule. Également, il vous sera précisé le nom de la personne à contacter pour récupérer le véhicule, qui sera à récupérer, sauf exception, au centre technique municipal, au 1425 route de la Dranse.

Avant la remise des clefs par l'agent technique au bénéficiaire, **un état des lieux sera effectué**. L'état du bien sera renseigné dans la fiche de demande.

Le véhicule est prêté avec le plein de carburant. Le véhicule fonctionnant par heures, le nombre d'heures figurant au moment du départ et le nombre d'heures figurant à l'arrivée seront renseignés.

Une fois le véhicule restitué, les services techniques feront de nouveau le plein afin de **déterminer le volume carburant consommé**. L'ensemble de ces données seront recensées, dans la fiche de demande.

La restitution des clefs du véhicule devra être programmée avec les services techniques de la commune. Elle se déroulera sur le parking du centre technique municipal, au 1425 route de la Dranse (74390 CHATEL) et ce, uniquement aux horaires d'ouverture soit du lundi au vendredi entre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf le vendredi 16h30). Le rendez-vous est à prendre par le secrétariat au moment de la réservation du bien et en concertation avec le gestionnaire des biens.

Un état des lieux contradictoire est opéré. Le véhicule devra être propre intérieurement et extérieurement. Le prêt est consenti à titre gratuit.

Les modalités d'exécution du prêt sont précisées et détaillées dans la convention.

En cas de détérioration, la commune facturera au bénéficiaire le montant du prix de remplacement du bien ou des réparations.

Les modalités d'exécution du prêt sont précisées et détaillées dans la convention.

Monsieur le Maire,
Nicolas RUBIN

